



Atelier Manu-Manu de Maison Fumetti Appel à candidatures auteurs·trices débutant·e·s

Objet de l'appel à candidatures

Contexte

Maison Fumetti est un lieu dédié à la bande dessinée et aux arts graphiques, qui a ouvert ses portes en septembre 2016. Installée à Nantes (Loire-Atlantique), dans le même bâtiment que la Bibliothèque municipale de la Manufacture, l'association développe ses actions autour de deux axes : la diffusion de la bande dessinée au grand public, et l'appui professionnel à la création, destiné aux artistes.

L'atelier Manu-Manu de Maison Fumetti accueille des auteurs·trices, dessinateurs·trices de bande dessinée ou illustrateurs·trices, confirmé·e·s et débutant·e·s, à l'année ; durant deux mois, il accueille également l'auteur·trice en résidence. Situé au cœur de Maison Fumetti, cet atelier a pour vocation d'accueillir et de donner les moyens nécessaires à des auteurs·trices de développer leurs projets.

L'équipe est actuellement composée de Lola Félin, Amélie Fléchais, Jonathan Garnier, Pauline Hébert et Pich ; depuis sa création, l'atelier a également accueilli Anna Conzatti, Hermès Germé, Maxence Henry, Ihcar, Joël Legars, et Miléna, et les résident·e·s Elizabeth Holleville, Maité Grandjouan, François Olislaeger et Mai-Li Bernard.

Objectifs

Ces places d'ateliers doivent permettre aux auteurs·trices d'écrire et de travailler sur un projet personnel de bande dessinée ou d'illustration, destiné à être publié et diffusé.

En outre, l'auteur·trice s'engage à :

- habiter à Nantes ou ses environs au moment de son entrée à l'atelier, afin de valider sa présence à minima de 3 jours par semaine
- participer à la vie associative de Maison Fumetti, notamment au festival Fumetti (mi-juin) ;
- contribuer à la communication autour de l'atelier, et au compte [instagram.com/ateliermanumanu](https://www.instagram.com/ateliermanumanu) ;
- participer régulièrement aux mensuels "apéros Manu Manu", et à en réaliser à tour de rôle les visuels des supports de communication.
- accueillir de manière collective un ou plusieurs stagiaires.

Conditions d'accueil

Il s'agit d'une mise à disposition de places d'atelier non indemnisée ; cette mise à disposition est gratuite, mais une adhésion à l'association est nécessaire. L'atelier comprend cinq postes de travail, et du matériel commun : scanner A3, tablettes numériques, tablettes lumineuses...

Les auteurs·trices sont complètement indépendant·e·s sur leurs allers et venues dans le bâtiment. Une convention signée définira plus précisément les droits et obligations des auteurs.

Critères d'éligibilité et dossier de candidature

Pour cet appel à candidatures, trois places **dédiées à des auteurs·trices débutant·e·s** sont disponibles.

Sont considérés comme "débutants" les auteurs n'ayant pas encore publié d'ouvrages individuels diffusés nationalement, n'exerçant pas l'activité de dessinateur, scénariste ou illustrateur, de manière professionnelle, c'est à dire qui constitue leur principal revenu financier. Il n'y a pas de limite d'âge.

La convention est pour une durée de 6 mois à compter du lundi 4 novembre 2019, renouvelable une fois. Une réponse sera envoyée à tou·te·s les candidat·e·s début octobre 2019.

Les candidatures devront comporter une lettre de motivation sur le formulaire consacré, un extrait de différents travaux passés (type "book") et un aperçu du/des projet(s) en cours (le formulaire est téléchargeable sur <http://www.maisonfumetti.fr/wp-content/uploads/2019/07/ManuManu2019-formulaire.pdf>)

Les candidatures seront étudiées par la commission dédiée du conseil d'administration de Maison Fumetti (réunissant auteurs, bibliothécaires et acteurs du livre), sur les critères suivants : qualité, intérêt et originalité des projets.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2019 inclus

Renseignements : contact@maisonfumetti.fr et 02 52 10 70 52.

Merci d'envoyer votre candidature par mail à cette même adresse (en écrivant «Candidature Place Atelier» dans l'objet), ou par courrier à :

Maison Fumetti
6, cour Jules Durand
44000 Nantes

(Si envoi par courrier, les manuscrits pourront être récupérés mais ne seront pas renvoyés)